

# « Les collègues ne s'amuse pas à arriver en retard »

Samedi 8 juin 2013

**EXAMENS.** Le déclenchement possible d'une enquête administrative à la suite du retard d'un examinateur lors d'un oral lundi au lycée Frantz-Fanon, à Trinité, provoque la colère du Snes, syndicat du second degré.

Dans notre édition du mardi 4 juin, nous évoquions le petit incident qui s'était produit la veille au lycée Frantz-Fanon, à Trinité, centre d'examen pour les oraux de créole. Ces derniers devaient démarrer à 8 heures, or, l'un des deux enseignants, chargés d'auditionner les candidats (une trentaine au total), ne s'est pas présenté à l'heure prévue. Fait rarissime. Le chef de centre a aussitôt alerté la division des examens et concours, qui est parvenue à entrer en contact avec l'examineur. Ce dernier est finalement arrivé en retard au lycée Frantz-Fanon. Reste que plusieurs candidats n'ont pas pu passer leurs oraux. C'est la raison pour laquelle le rectorat a décidé d'organiser une nouvelle séance pour les élèves lésés. En effet, selon le secrétaire général de l'académie, en cas de difficulté, une solu-

tion alternative est toujours trouvée. Car la réglementation est extrêmement précise : aucun élève ne doit être en rupture d'égalité. Par ailleurs, tout enseignant régulièrement convoqué peut être passible d'une sanction, s'il ne se rend pas en temps et en heure au lieu où il est attendu. Une enquête administrative va donc être mise en place pour connaître les raisons exactes de ce retard. Une initiative que fustige d'ores et déjà le Snes. À l'en croire, depuis le début des oraux du bac, certaines convocations n'arrivent pas en temps voulu. En somme, selon le Snes, l'incident survenu lundi à Frantz-Fanon n'est pas un cas isolé. « Des examinateurs n'avaient pas reçu de convocation et ont en effet été prévenus le jour même, pour l'oral de créole et pour l'option Histoire-Géographie de Terminale

S », affirme-t-on au Snes. « Il est par conséquent inadmissible de faire porter le chapeau aux enseignants ».

## LA FAUTE AUX « DYSFONCTIONNEMENTS »

Pour le syndicat, les « accusations » de l'administration sont « infondées » et « injustes ». « Les collègues se préoccupent de l'avenir des élèves et ont le souci de les accompagner et de les faire réussir », insiste Françoise Paraclet, secrétaire académique du mouvement. « Ils ne s'amuse pas à arriver en retard ». La syndicaliste préfère pointer du doigt les dysfonctionnements de la machine administrative et singulièrement une certaine désorganisation des services rectoraux. « On ne met pas en doute la compétence des personnels », précise Françoise Paraclet. « On constate simplement que les réduc-

tions de moyens et de personnels engendrent ces dysfonctionnements ». Au Snes, on rappelle que les convocations des examinateurs sont envoyées par le rectorat dans les boîtes aux lettres électroniques des établissements. Chaque enseignant convoqué doit ainsi récupérer son document et le signer. Reste que, selon le Snes, certaines convocations arrivent tardivement, le jeudi par exemple, pour des oraux qui se tiennent le lundi. « Si l'établissement ouvre le courrier le vendredi, et que le collègue concerné n'est pas là, vous ne pouvez pas lui remettre la convocation. Le lundi, on l'appelle donc en urgence et c'est ce qui s'est passé ». Enfin, le Snes ajoute que l'application « Imag'in », à travers laquelle un enseignant peut notamment voir s'il a été convoqué, n'est pas à jour.

J.-M. A.